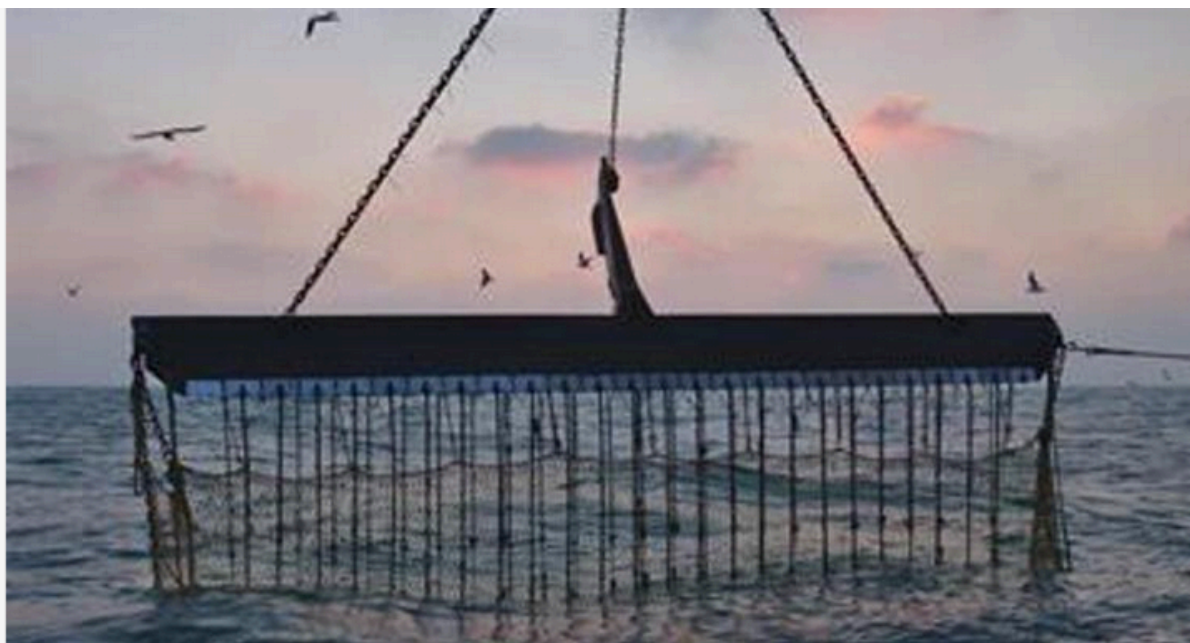


# le marin



Selon le groupe de travail du Ciem, l'impact environnemental du chalutage à impulsion électrique est moindre que celui du chalutage à perches traditionnel. (Photo Natalie Steins, Ciem)

## Un avis scientifique pas défavorable au chalut électrique

Publié le 27/05/2020 19:16 | Mis à jour le 05/06/2020 14:56

Un député européen néerlandais vient de demander à la Commission européenne de rouvrir le débat sur le chalut électrique.

Peter van Dalen a rebondi sur la diffusion le 20 mai par le Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem), d'un nouveau rapport de son groupe de travail sur le chalutage électrique.

Le WG Electra travaille depuis 2009 à l'amélioration des connaissances sur les effets de la pêche électrique (appelée aussi par impulsions électriques) sur le milieu marin. Il a étudié les effets de la pêche électrique sur le milieu marin (prises accessoires, impacts sur les fonds, sur la faune marine non visée), mais aussi le bilan énergétique, sur la base des expérimentations menées par la pêche néerlandaise.

Le résultat du travail de ce groupe d'experts de plusieurs pays (y compris des Français), répondait à une demande du gouvernement néerlandais sur l'impact pour les écosystèmes de cette technique pour la pêche de sole.

Il conclut que le chalutage avec impulsion électrique aurait un bien moindre impact que le chalutage à perches traditionnel, tel qu'il est pratiqué par la flottille néerlandaise. C'est pourquoi Peter van Dalen demande à la Commission de reconsidérer l'interdiction votée par le Parlement européen et prévue pour juillet 2021, du fait qu'elle avait été prise sans base scientifique solide. Il renforce ainsi la plainte engagée par le gouvernement néerlandais en octobre 2019 devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Cette demande a fait tousser en France, qui avait été à la pointe du combat pour l'interdiction, dans une belle unanimité entre métiers souvent opposés (chalutiers et fileyeurs), et entre pêcheurs et organisations environnementalistes souvent critiques envers l'organisation professionnelle, comme Bloom. Le comité régional des pêches maritimes des Hauts-de-France a d'ailleurs réagi dans un communiqué et Bloom, qui remet en cause la scientificité de l'étude, a dénoncé le lobby néerlandais.

**Bernard JÉGOU**